



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2005 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Gaétan Aubé, Michel St-Louis, Gaétan Ménard et Chico Levy

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

M^e Lucie Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

11-502-05 Ouverture de la séance

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance du 15 novembre 2005. Il est 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

11-503-05 Ordre du jour

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

11-502-05 Ouverture de la séance

11-503-05 Ordre du jour

2. Dépôt de la correspondance

3. Administration et greffe

11-504-05 Adoption de procès-verbaux

3.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

3.2. Opérations Immobilières

11-505-05 Vente du lot 1 676 953 (chemin Chevrier)

3.3. Autres sujets

11-506-05 Nomination maire suppléant

11-507-05 Conclusion d'un contrat d'impression pour le bulletin municipal le LIAISONS 2006

11-508-05 Abri d'auto temporaire - ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE

4. Finances

11-509-05 Adoption des comptes

4.1. Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

11-510-05 Publication du rapport dans les journaux « PREMIÈRE ÉDITION » et « YOUR LOCAL JOURNAL »

4.2. Dépôt de listes de contrats

5. Urbanisme

5.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

5.2. Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

11-511-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lot 361-60, chemin Sainte-Angélique Construction d'un bâtiment commercial

11-512-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 481, route de la Cité-des-Jeunes– OCTO AUTO SERVICE PLUS – Agrandissement du bâtiment commercial existant

11-513-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale 2077, chemin Sainte-Angélique - Relativement au remplacement du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale

11-514-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 580, route de la Cité-des-Jeunes– Pépinière Cité des Jeunes – Aménagement d'un lieu d'entreposage.

11-515-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2131, chemin Sainte-Angélique– Rénovations extérieures d'un bâtiment pour un usage commercial.

11-516-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1531, avenue Bédard– Remplacement des fenêtres.

5.3. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

11-517-05 Lots 494-50, 495-16 et 495-17 - Phase IV, subdivision des lots 493-90 à 493-93, 494-31 à 494-71 et 495-16 à 495-27

5.4. Autres sujets

11-518-05 Demande d'autorisation à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE pour un usage à une fin autre que l'agriculture - Lot 2 437 709 – Construction d'une résidence et ses dépendances Propriétaire : M. Roger Gareau Lot visé : 2 437 709 - Modification à la résolution 10-475-05

11-519-05 Demande de nom de rue

11-520-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la localisation d'un passage piétonnier

11-521-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la préparation du concept d'aménagement de la tourbière

11-522-05 Demande de dérogation mineure – 1763, chemin Sainte-Angélique – Relativement à l'installation d'une enseigne sur le mur latéral gauche du bâtiment principal.

6. Services techniques

6.1. Autorisation de dépenses

11-523-05 Amélioration du réseau routier ▪ Subvention du MINISTÈRE DES TRANSPORTS

6.2. Conclusion de contrats

6.3. Acceptation de plans

6.4. Réception de travaux

11-524-05 Réception définitive des travaux de prolongement de l'aqueduc construite sur la rue des Sablières

6.5. Autres sujets

11-525-05 Décompte progressif no 2 dans le cadre de la construction de trottoirs et la réfection du pavage sur une partie de l'avenue Bédard – Projet P-417

11-526-05 Servitude en faveur d' HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA (partie du lot 74-45)

11-527-05 Décompte progressif numéro 2 - Travaux de pavage 2005 exécutés à la suite de l'adoption de divers règlements

11-528-05 Demande de soumissions pour divers contrats

11-529-05 À la demande du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS - Réitération de mandat pour la réalisation des projets de captage d'eau souterraine des puits Sainte-Angélique numéros 6, 7 et 8

7. Loisirs

11-530-05 Réception provisoire de la réalisation de jeux d'eau au parc municipal - Projet P-501

11-531-05 Subvention pour la création d'un nouvel organisme : Le club Optimiste de St-Lazare

11-532-05 Nouvelle entente intermunicipale avec les municipalités de LES CÈDRES et de SAINT-CLET pour l'utilisation du site de LA PINIÈRE

11-533-05 Construction d'une patinoire au parc Grand-Pré

8. Sécurité incendie

9. Ressources humaines

9.1. Ouverture de postes, embauche et nomination

11-534-05 Fin de la période de probation de pompiers à temps partiel

11-535-05 Fin de probation - Capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie

11-536-05 Fin de probation – Lieutenants au Service de sécurité incendie

11-537-05 Embauche d'un pompier en période de probation

9.2. Contrat et entente

9.3. Autres sujets

11-538-05 Démission d'un pompier à temps partiel

10. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

11-539-05 Adoption du projet de règlement numéro 741-P1, modifiant le règlement de zonage

11. Dépôt de documents

12. Période de questions allouée aux membres du conseil

13. Période de questions allouée aux personnes présentes

14. Certificats de crédit

15. Levée de la séance

11-540-05 Levée de la séance

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE
2005-10-14	<i>Paul Carzoli, maire</i>	Équipe d'intervention médicale St-Lazare / Remerciements	<i>Nick D'Ulisse, Directeur</i>
2005-10-04	<i>Paul Carzoli, maire</i>	AMT / Grille tarifaire 2006	<i>Joël Gauthier, Président-directeur général</i>
2005-10-13	<i>Paul Carzoli, maire</i>	Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal – Aide financière enrichissement collection de la bibliothèque	<i>La ministre, Line Beauchamp</i>

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-504-05 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2005;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

3.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

3.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

11-505-05 Vente du lot 1 676 953 (chemin Chevrier)

ATTENDU les résolutions 02-046-04 et 10-457-05;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été ouvertes le 25 octobre 2005 à 10 h 5 à l'hôtel de ville quant à la vente d'un terrain résidentiel sur le chemin Chevrier - lot 1 676 953;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De vendre le lot 1 676 953 à madame Annie Ménard, plus haute soumissionnaire conforme, pour un montant de 40 037 \$, taxes en sus.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la vente.

Adoptée à l'unanimité.

3.3. AUTRES SUJETS

11-506-05 Nomination maire suppléant

ATTENDU QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de désigner un conseiller comme maire suppléant, et ce, pour la période qu'il détermine;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

De nommer le conseiller MICHEL ST-LOUIS à titre de maire suppléant jusqu'au 5 juin 2006.

Adoptée à l'unanimité.

11-507-05 Conclusion d'un contrat d'impression pour le bulletin municipal le LIAISONS 2006

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été reçues le 18 octobre 2005;

ATTENDU le résultat de l'analyse des soumissions et la recommandation de la directrice des communications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

De conclure un contrat avec la compagnie IMPRIMERIE A/S GRAPHIQUE INC., plus basse soumissionnaire conforme avec une offre se chiffrant à 53 675,27 \$, taxes incluses, pour les services d'impression du bulletin LIAISONS de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

11-508-05 Abri d'auto temporaire - ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE offre le service de premiers répondants sur le territoire de Saint-Lazare depuis maintenant deux ans;

ATTENDU QU' en période hivernale les bénévoles de L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE doivent déneiger leurs véhicules d'urgence en tout temps afin d'être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible lors d'appels d'urgence;

ATTENDU QUE l'installation d'un abri d'auto temporaire double permet de réduire les opérations de déneigement pour les bénévoles;

ATTENDU l'excellent travail réalisé par les bénévoles de L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

De transférer une somme de 5 000 \$ du poste budgétaire 02.230.00.600 au poste budgétaire 02.230.00.700.

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ (taxes incluses) à même le poste budgétaire 02.230.00.700 pour l'acquisition et l'installation d'un abri d'auto temporaire double tel que demandé par L'ÉQUIPE D'INTERVENTION MÉDICALE SAINT-LAZARE.

Adoptée à l'unanimité.

4. FINANCES

11-509-05 Adoption des comptes

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 10 en date du 31 octobre 2005	2 116 429,43 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 10 en date du 31 octobre 2005	386 547,59 \$
TOTAL	2 502 977,02 \$

Adoptée à l'unanimité.

4.1. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville. Il traite alors des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2005, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Il mentionne aussi les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, comme prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

11-510-05 Publication du rapport dans les journaux « PREMIÈRE ÉDITION » et « YOUR LOCAL JOURNAL »
--

ATTENDU QUE selon l'article 474.1, alinéa 6, de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut décréter la publication du texte du rapport du maire dans un journal diffusé sur son territoire au lieu de distribuer ce dernier à chaque adresse civique;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite retenir cette solution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De publier le texte du rapport du maire daté du 15 novembre 2005 dans les journaux « PREMIÈRE ÉDITION » et « YOUR LOCAL JOURNAL ».

Aux fins de la publication du rapport, d'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.341 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. DÉPÔT DE LISTES DE CONTRATS

Conformément aux alinéas 3, 4 et 5 de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire dépose :

- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus entre le 27 octobre 2004 et le 10 octobre 2005;
- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus entre le 27 octobre 2004 et le 10 octobre 2005 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense dépassant 25 000 \$.

5. URBANISME

5.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour dans cette sous-section.

5.2. **DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**11-511-05 Demande de permis de construction
assujettie à l'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale
lot 361-60, chemin Sainte-Angélique
Construction d'un bâtiment commercial**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par DUTRAN GROUPE-EXPERT EN CONSTRUCTION relativement à la construction d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent :

- de prévoir la plantation d'arbustes le long du mur latéral gauche;
- d'ajouter un trottoir entre l'entrée du bâtiment et le chemin Sainte-Angélique;
- de prévoir une plantation d'arbres dans l'îlot de verdure du stationnement.

ATTENDU QU' en tenant compte de ces recommandations, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 361-60, chemin Sainte-Angélique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 361-60, chemin Sainte-Angélique le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

11-512-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 481, route de la Cité-des-Jeunes– OCTO AUTO SERVICE PLUS – Agrandissement du bâtiment commercial existant

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par MICHEL LÉGER, ARCHITECTE, relativement à l'agrandissement de la propriété située au : 481, route de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent :

- d'harmoniser les pentes des toitures des pignons de droite et de gauche;
- d'aménager une bande de verdure le long du mur latéral droit du bâtiment donnant sur le chemin Saint-Louis.

ATTENDU QU' en tenant compte de ces recommandations, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement du bâtiment commercial situé au : 481, route de la Cité-des-Jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'exiger que les plantes rampantes soient remplacées par des arbustes le long du mur latéral droit donnant sur le chemin Saint-Louis.

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'agrandissement du bâtiment commercial situé au : 481, route de la Cité-des-Jeunes le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

11-513-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale 2077, chemin Sainte-Angélique - Relativement au remplacement du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le propriétaire désire enlever la partie du toit mansardé pour le remplacer par un revêtement de déclin de vinyle de couleur blé d'automne;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 13 septembre 2005, le comité n'avait pas recommandé au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au

remplacement du revêtement extérieur de la résidence située au 2077, chemin Sainte-Angélique car les membres exigeaient que le propriétaire présente un plan représentant les travaux prévus;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par M. Kenneth G. Magee, technologue professionnel, concernant ces dits travaux;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande :

- d'abaisser le nouveau pignon au-dessus de la porte d'entrée;
- d'ajouter des volets de couleur aux fenêtres ou d'ajouter un cadre blanc plus large autour des deux fenêtres en façade et prévoir des coins blancs aux extrémités des murs de façades;

ATTENDU QU' en tenant compte de ces recommandations, le comité consultatif recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement du revêtement extérieur de la propriété située au : 2077, chemin Sainte-Angélique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement du revêtement extérieur de la propriété située au : 2077, chemin Sainte-Angélique le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

<p>11-514-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 580, route de la Cité-des-Jeunes– Pépinière Cité des Jeunes – Aménagement d'un lieu d'entreposage.</p>
--

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par la propriétaire, relativement à l'aménagement d'un lieu d'entreposage de véhicules agricoles sur la propriété située au 580, route de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent :

- de regrouper tous les véhicules à un seul endroit sur le terrain, soit derrière la clôture située du côté latéral gauche du bâtiment principal, de manière à ce qu'ils

soient le moins visibles de la rue;

ATTENDU QU' en tenant compte de cette recommandation, le comité consultatif recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'entreposage extérieur sur le terrain de la propriété située au 580, route de la Cité-des-Jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'entreposage extérieur sur le terrain de la propriété située au 580, route de la Cité-des-Jeunes le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

11-515-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2131, chemin Sainte-Angélique – Rénovations extérieures d'un bâtiment pour un usage commercial.

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur de la propriété située au 2131, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent rénover le bâtiment pour un usage commercial futur;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande :

- de revoir l'accès au commerce afin de ne prévoir qu'une seule entrée charretière;
- de remplacer le revêtement proposé par du déclin de type *Canexel*;
- d'ajouter trois (3) cases de stationnement;
- de conserver les arbres existants;
- d'ajouter des plantations d'arbustes entre la terrasse et la propriété voisine;

ATTENDU QU' en tenant compte de ces recommandations, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur pour la propriété située au 2131, chemin Sainte-Angélique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur pour la propriété située au 2131, chemin Sainte-Angélique le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'exiger le remplacement du revêtement proposé par du déclin de type *Canoxel*.

D'ajouter trois (3) cases de stationnement.

De conserver les arbres existants.

De conserver une bande tampon de trois (3) mètres du côté latéral droit.

De prévoir des plantations au niveau de la zone tampon du côté latéral droit.

Adoptée à l'unanimité.

<p>11-516-05 Demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1531, avenue Bédard– Remplacement des fenêtres.</p>

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, les membres ont procédé à l'étude du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement des fenêtres de la résidence située au : 1531, avenue Bédard;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres à guillotine de couleur blanche;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil municipal l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement des fenêtres de la propriété située au 1531, avenue Bédard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement des fenêtres de la propriété située au : 1531, avenue Bédard le tout conformément au règlement 624-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité.

**5.3. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

**11-517-05 Lots 494-50, 495-16 et 495-17 - Phase IV,
subdivision des lots 493-90 à 493-93,
494-31 à 494-71 et 495-16 à 495-27**

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 561 prévoit que lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale le propriétaire doit céder à la Ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain équivalant à 10 % du terrain ou effectuer le paiement d'une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le propriétaire a cédé à ce jour une superficie totale de terrain de 22 328,2 m² pour les phases I, II et III;

ATTENDU QUE la superficie totale à céder pour les phases I à IV doit être de 30 760,87 mètres carrés;

ATTENDU QUE les lots 494-50, 495-16 et 495-17 d'une superficie totale de 16 882,6 m² doivent être cédés à la Ville;

ATTENDU QU' une superficie de 8 022,70 mètres carrés sera rétrocédée à la compagnie 9123-0235 Québec inc. soit les lots 494-44, 493-90, 494-45, 494-46 et 494-47 tel que montré au plan préparé par BENOIT LAJOIE, ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE, en date du 14 septembre 2005, minute 6971, dossier 1666-76;

ATTENDU QU' une superficie de 427,23 m² sera créditée à la compagnie 9123-0235 Québec inc. pour développement futur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

Que soient cédés à des fins de parcs et de terrains de jeux à la Ville de Saint-Lazare les lots 494-50, 495-16 et 495-17 totalisant une superficie de 16 882,60 mètres carrés le tout tel que montré au plan préparé par BENOIT LAJOIE, ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE, en date du 14 septembre 2005, minute 6971, dossier 1666-76.

Qu'une superficie de 8 022,70 mètres carrés sera rétrocédée à la compagnie 9123-0235 Québec inc. soit les lots 494-44, 493-90, 494-45, 494-46 et 494-47 tel que montré au plan préparé par BENOIT LAJOIE, ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE en date du 14 septembre 2005, minute 6971, dossier 1666-76.

Qu'une superficie de 427,23 m² sera créditée à la compagnie 9123-0235 Québec inc. pour développement futur.

Que la firme BELLIVEAU, SAUVÉ, ROY, NOTAIRES soit mandatée à préparer l'acte de cession et de rétrocession à intervenir entre la Ville de Saint-Lazare et le propriétaire des lots.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Ville de Saint-Lazare à signer et exécuter l'acte de cession ci-dessus mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

5.4. AUTRES SUJETS

11-518-05 Demande d'autorisation à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE pour un usage à une fin autre que l'agriculture - Lot 2 437 709 – Construction d'une résidence et ses dépendances Propriétaire : M. Roger Gareau Lot visé : 2 437 709 - Modification à la résolution 10-475-05

ATTENDU la résolution 10-475-05;

ATTENDU QU' il y a un établissement de production animale à environ deux cents (200) mètres du lot visé par la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De modifier le libellé du 6^{ième} attendu de la résolution 10-475-05 pour :

« ATTENDU QU' il y a un établissement de production animale à environ deux cents (200) mètres du lot visé par la demande».

De transmettre une copie de la présente résolution à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC.

Adoptée à l'unanimité.

11-519-05 Demande de nom de rue

ATTENDU QUE le comité de toponymie propose de nommer la nouvelle rue donnant accès au futur complexe sportif qui sera construit dans la zone institutionnelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Brigitte Asselin

D'accepter le nom proposé pour nommer la nouvelle voie de communication soit :

- **Rue des Loisirs**

Adoptée à l'unanimité.

11-520-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la localisation d'un passage piétonnier

ATTENDU la construction d'une nouvelle école primaire et d'un complexe sportif à l'intérieur de la nouvelle zone institutionnelle;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un passage piétonnier situé entre le chemin Sainte-Angélique et la zone institutionnelle;

ATTENDU QUE la Ville désire localiser le passage et identifier les usages qui y sont actuellement présents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De mandater CLAUDE BOURBONNAIS ARPENITEUR-GÉOMÈTRE à préparer un plan de localisation du passage piétonnier situé entre le chemin Sainte-Angélique et la zone institutionnelle.

D'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.610.00.419.

Adoptée à l'unanimité.

11-521-05 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la préparation du concept d'aménagement de la tourbière

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à la mise en valeur de la tourbière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De mandater PLANI CITÉ pour procéder à la préparation d'un plan concept d'aménagement de la tourbière.

D'autoriser une dépense maximale de 9 900,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.690.00.700.

Adoptée à l'unanimité.

11-522-05 Demande de dérogation mineure – 1763, chemin Sainte-Angélique – Relativement à l'installation d'une enseigne sur le mur latéral gauche du bâtiment principal.

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2005, le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure, et ce, conformément au règlement sur les dérogations mineures;

- ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'installation d'une enseigne sur le mur latéral gauche du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* numéro 560 et ses amendements, autorise uniquement l'affichage en façade du bâtiment et n'autorise pas l'affichage sur les murs latéraux à moins que ces derniers ne donnent en façade d'une rue;
- ATTENDU QUE la demande de permis de construction sera assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure relativement à l'installation d'une enseigne sur le mur latéral du bâtiment situé au 1763, chemin Sainte-Angélique;
- ATTENDU QUE l'avis requis par l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été publié dans l'édition du 29 octobre 2005 dans le *Journal Première Édition*;

Le maire invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'accepter la demande de dérogation mineure, relativement à l'installation d'une enseigne murale sur le mur latéral gauche du bâtiment commercial situé au 1763, chemin Sainte-Angélique le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité.

6. SERVICES TECHNIQUES

6.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

11-523-05 Amélioration du réseau routier ▪ Subvention du MINISTÈRE DES TRANSPORTS
--

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Michel St-Louis

D'approuver les dépenses nettes de 154 337,72 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Louis dont 39 073,33 \$ pour la construction d'un segment de la piste cyclable pour un montant subventionné de 10 000 \$ et de joindre à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Saint-Louis dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

11-524-05 Réception définitive des travaux de prolongement de l'aqueduc construite sur la rue des Sablières
--

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de construction de l'aqueduc sur la rue des Sablières a eu lieu le 13 novembre 2005;

ATTENDU QUE le GROUPE CONSEIL GENIVAR recommande de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De procéder à la réception définitive des travaux de construction de l'aqueduc sur la rue des Sablières.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à messieurs PAUL STE-MARIE et JOSÉ RAPOSO la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

6.5. AUTRES SUJETS

11-525-05 Décompte progressif no 2 dans le cadre de la construction de trottoirs et la réfection du pavage sur une partie de l'avenue Bédard – Projet P-417
--

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de construction de trottoirs et la réfection du pavage sur une partie de l'avenue Bédard a eu lieu le 14 décembre 2004;

ATTENDU QUE certains travaux n'étaient pas complétés suite à la réception provisoire;

ATTENDU QUE la firme LE GROUPE CONSEIL GENIVAR recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 révision 2;

ATTENDU la résolution numéro 10-488-04 par laquelle le Conseil conclut un contrat avec la compagnie ALI EXCAVATION INC., pour la construction de trottoirs et la réhabilitation de la chaussée sur une partie de l'avenue Bédard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser, pour le projet ci-dessus, le paiement du décompte progressif numéro 2 révision 2 au montant de 66 350,55 \$, taxes incluses, à la compagnie ALI EXCAVATION INC. Cette somme correspond au montant présenté au décompte progressif numéro 2 révision 2 et est autorisée à même les sommes prévues aux résolutions numéros 10-488-04, 12-543-04, 10-477-05, et par une affectation supplémentaire de 10 500 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2004.

Adoptée à l'unanimité.

11-526-05 Servitude en faveur d' HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA (partie du lot 74-45)
--

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer et exécuter l'acte de servitude en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA sur une partie du lot 74-45 tel que défini au plan préparé par Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre en date du 6 octobre 2005 numéro de dossier 1863-2. minute 7037.

Adoptée à l'unanimité.

11-527-05 Décompte progressif numéro 2 - Travaux de pavage 2005 exécutés à la suite de l'adoption de divers règlements
--

ATTENDU QUE la firme LE GROUPE CONSEIL GENIVAR recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 des travaux inspectés;

ATTENDU la résolution numéro 06-346-05 par laquelle le conseil conclut un contrat avec la compagnie ASPHALTE TRUDEAU LTÉE., pour la réalisation des projets de pavage autorisés par les règlements d'emprunt numéros 711 à 713, 715 à 717 et 719 à 723;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser le paiement d'une somme de 202 573,78 \$, taxes incluses, à la compagnie ASPHALTE TRUDEAU LTÉE, correspondant au montant présenté au décompte progressif numéro 2. Le paiement est autorisé à même les sommes prévues aux règlements précédemment énumérés.

Adoptée à l'unanimité.

11-528-05 Demande de soumissions pour divers contrats

- ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'une firme afin de procéder au contrôle analytique des eaux potable et usées;
- ATTENDU QUE le fonctionnement de certains équipements de la Ville requiert l'utilisation d'essence;
- ATTENDU QUE la Ville utilise chaque année une importante quantité de pierre concassée afin de réaliser certains projets de voirie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De demander des soumissions conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour les objets ci-dessus mentionnés. Tous les contrats couvriront la période du 4 janvier au 31 décembre 2006.

Toutes les soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 15 décembre 2005 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'appel d'offres dans un système électronique, s'il y a lieu, et un journal à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<p>11-529-05 À la demande du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS - Réitération de mandat pour la réalisation des projets de captage d'eau souterraine des puits Sainte-Angélique numéros 6, 7 et 8</p>

- ATTENDU la résolution 04-159-04 dans laquelle la Ville a conclu un contrat de services avec la firme TECHNOREM INC. pour la réalisation de l'étude hydrogéologique complète en vue de la mise en place du puits d'eau potable numéro 6 dans le secteur Sainte-Angélique;
- ATTENDU la résolution 05-223-04 dans laquelle la Ville a conclu un contrat de services avec la firme TECHNOREM INC.. pour la réalisation de l'étude hydrogéologique complète en vue de la mise en place du puits d'eau potable numéro 7 dans le secteur Sainte-Angélique;
- ATTENDU la résolution 05-269-05 dans laquelle la Ville a conclu un contrat de services avec la firme TECHNOREM INC. pour la réalisation de l'étude hydrogéologique complète en vue de la mise en place du puits d'eau potable numéro 8 dans le secteur Sainte-Angélique;
- ATTENDU QUE le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS requiert une autre résolution qui autorise la firme TECHNOREM INC. à préparer et soumettre au nom de la Ville de Saint-Lazare une demande d'autorisation pour la réalisation des projets de

captage d'eau souterraine des puits Sainte-Angélique
numéros 6, 7 et 8;

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

Que le Conseil confirme que, dans ses résolutions numéros 04-159-04, 05-223-04 et 05-269-05, il a bel et bien accepté les offres de services professionnels de la firme TECHNOREM INC. à l'intérieur desquelles la firme s'engageait à préparer et soumettre au nom de la Ville de Saint-Lazare une demande d'autorisation pour la réalisation des projets de captage d'eau souterraine des puits Sainte-Angélique numéros 6, 7 et 8.

Adoptée à l'unanimité.

7. LOISIRS

11-530-05 Réception provisoire de la réalisation de jeux d'eau au parc municipal - Projet P-501
--

ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de construction des jeux d'eau au parc municipal a eu lieu en août 2005;

ATTENDU QUE la firme HABITAT CIBLE recommande de procéder à la réception provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De procéder à la réception provisoire des travaux de construction de jeux d'eau au parc municipal.

D'autoriser, pour le projet ci-dessus, un paiement au montant de 8 195,53 \$, taxes incluses, à la compagnie CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS. Cette somme correspond au stade d'avancement des travaux à cette date et est autorisée à même les montants prévus par la résolution numéro 04-209-05.

Adoptée à l'unanimité.

11-531-05 Subvention pour la création d'un nouvel organisme : Le club Optimiste de St-Lazare

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière afin de permettre la création d'un nouveau Club Optimiste;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la politique d'intervention en loisirs;

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* autorise l'octroi de la subvention demandée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De remettre une subvention de 300 \$ à l'organisme CLUB OPTIMISTE ST-LAZARE afin d'aider à la création de ce club.

D'autoriser la dépense et le paiement de la subvention ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.701.91.970 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

11-532-05 Nouvelle entente intermunicipale avec les municipalités de LES CÈDRES et de SAINT-CLET pour l'utilisation du site de LA PINIÈRE
--

ATTENDU QUE par la résolution numéro 12-574-04 la Ville de Saint-Lazare mettait fin à la convention relativement à l'utilisation par la BASE DE PLEIN AIR LES CÈDRES du site de la Pinière, propriété de la Ville de Saint-Lazare et de la municipalité de Saint-Clet;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Cèdres propriétaire de la base de plein air, propose une nouvelle entente intermunicipale permettant aux citoyens de Les Cèdres, Saint-Clet et Saint-Lazare de bénéficier des mêmes avantages quant à l'utilisation des infrastructures sportives de la base de plein air qui fixerait à 10 \$ par famille le prix de la passe annuelle;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le partage des frais de traçage des sentiers de ski de fond entre Les Cèdres, Saint-Clet et Saint-Lazare au prorata de leur population respective;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Cèdres propose de régler les divergences quant aux compensations financières applicables à l'interprétation de la clause 4.2 de l'entente passée en annulant la facture envoyée à la Ville de Saint-Lazare pour la saison hivernale 2003- 2004;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser le maire et la directrice générale à négocier et à signer une nouvelle entente intermunicipale d'une durée d'un an avec les municipalité de Les Cèdres et Saint-Clet et visant l'opération de sentiers de ski de fond par la BASE DE PLEIN AIR LES CÈDRES sur le site de la Pinière.

Adoptée à l'unanimité.

11-533-05 Construction d'une patinoire au parc Grand-Pré

ATTENDU QUE le secteur immédiat du parc Grand-Pré voit sa population croître de façon importante par l'arrivée de jeunes familles;

ATTENDU QUE la ville a été sensibilisée par plusieurs résidants afin de doter le secteur d'une patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour la construction d'une patinoire éclairée incluant une roulotte de service. Ladite dépense sera financée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2004.

Adoptée à l'unanimité.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. RESSOURCES HUMAINES**9.1. OUVERTURE DE POSTES, EMBAUCHE ET
NOMINATION****11-534-05 Fin de la période de probation de pompiers à
temps partiel**

ATTENDU l'embauche de messieurs Patrick Séguin et Mathieu Gareau comme pompiers en probation par la résolution 05-284-05;

ATTENDU QUE messieurs Patrick Séguin et Mathieu Gareau rencontrent les conditions prévues à la convention collective pour obtenir le statut de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

De donner le statut de pompiers à temps partiel à messieurs Patrick Séguin, en date du 4 novembre 2005, et Mathieu Gareau, en date du 5 novembre 2005, selon les conditions prévues à la convention collective de travail du SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-LAZARE.

Adoptée à l'unanimité.

**11-535-05 Fin de probation - Capitaine à la prévention
au Service de sécurité incendie**

ATTENDU la nomination de M. MARTIN TANGUAY à titre de capitaine à la prévention par la résolution 05-282-05;

ATTENDU que la direction du Service de sécurité incendie est satisfaite du travail de M. TANGUAY;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

De maintenir le statut de capitaine à la prévention à monsieur MARTIN TANGUAY selon les conditions prévues à l'entente particulière de travail du capitaine à la prévention et de l'entente de travail des capitaines du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

11-536-05 Fin de probation – Lieutenants au Service de sécurité incendie
--

ATTENDU la nomination de MESSIEURS PHILIPPE MARCOUX ET JEAN GOUDREAU à titre de lieutenants par la résolution 05-283-05;

ATTENDU que la direction du Service de sécurité incendie est satisfaite du travail de MESSIEURS MARCOUX ET GOUDREAU;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

De conférer le statut de lieutenants à MESSIEURS PHILIPPE MARCOUX ET JEAN GOUDREAU selon les conditions prévues à la convention collective de travail du SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-LAZARE, en date du 4 novembre 2005.

Adoptée à l'unanimité.

11-537-05 Embauche d'un pompier en période de probation

ATTENDU la démission de monsieur ÉRIC BROUILLETTE comme pompier à temps partiel;

ATTENDU le besoin du Service de sécurité incendie de maintenir le nombre de pompiers au niveau actuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'embaucher monsieur RONALD LAUZON comme pompier en période de probation selon les conditions prévues à la convention collective, en date du 16 novembre 2005.

Adoptée à l'unanimité.

9.2. CONTRAT ET ENTENTE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9.3. AUTRES SUJETS**11-538-05 Démission d'un pompier à temps partiel**

ATTENDU la lettre de démission de monsieur ÉRIC BROUILLETTE reçue par le directeur du service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter la démission de monsieur ÉRIC BROUILLETTE et de le remercier pour ses loyaux services.

Adoptée à l'unanimité.

10. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**11-539-05 Adoption du projet de règlement numéro 741-P1, modifiant le règlement de zonage**

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement de zonage portant le numéro 560;

ATTENDU QUE le conseil juge approprié de modifier le règlement ci-dessus mentionné;

ATTENDU QUE le conseil doit d'abord adopter un projet de règlement selon l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'adopter le projet de règlement numéro 741-P1 dont le texte est joint en annexe A.

De fixer au mardi 29 novembre 2005 la tenue de l'assemblée publique sur le projet de règlement. La consultation aura lieu à 19 h 00 au Centre communautaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose :

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 31 octobre 2005 dont copie est jointe en annexe B.

Liste des personnes engagées

La liste des personnes engagées conformément à l'article 4 (4.2) du règlement numéro 635, relatif à l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe C.

Madame Brigitte Asselin et messieurs Gaëtan Aubé, Paul Carzoli, Paul Laflamme, Gaëtan Ménard et Michel St-Louis déposent :

Déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour

La mise à jour de leurs déclarations des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville et de la MRC et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont ils font partie, le tout conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Gaëtan Ménard demande quelles sont les conséquences à ne pas déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires à l'intérieur des délais légaux.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les vingt-cinq (25) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Lorraine Rozon 1474, rue de Versailles	<ul style="list-style-type: none"> – Point 4.1 – Réunions préparatoires du conseil – Point 10
Michel Dumaine 2289, rue des Sables	<ul style="list-style-type: none"> – Circulation sur la rue des Sables
Nicole Gauthier 670, rue Duhamel	<ul style="list-style-type: none"> – Point 4.1 – Résolution 11-532-05
André De La Bastide 2235, rue des Sables	<ul style="list-style-type: none"> – Circulation et vitesse sur la rue des Sables
Caroleen Keegan 2307, rue des Sables	<ul style="list-style-type: none"> – Circulation et vitesse sur la rue des Sables

14. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

11-508-05	11-509-05	11-510-05	11-520-05
11-521-05	11-525-05	11-528-05	11-531-05
11-533-05			

Le 15 novembre 2005,

M^e Lucie Gendron, oma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-540-05 Levée de la séance

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

De lever la présente séance. Il est 21 h 28.

Adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

M^e Lucie Gendron, oma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (19 243).